

Service émetteur : Direction de la santé publique/PSE
Affaire suivie par :
Courriel :
Téléphone :
Réf. Interne : DSP/CC/PR/2019-064
Date : 10 mai 2019

Monsieur François BOURDILLON
Directeur général
Agence nationale de santé publique
12 rue du Val d'Osne
94415 SAINT-MAURICE cedex

Objet : Suivi de l'ancien site minier de la vallée de l'Orbiel (dit de « Salsigne »), suite aux inondations d'octobre 2018

P.J. : Un dossier (Rapport ORS/CREAI observance et résultats BRGM)

Monsieur le Directeur général,

Durant tout le 20^{ème} siècle, des travaux miniers et des installations de traitement des minerais ont été exploités successivement dans la vallée de l'Orbiel. Sur le plan géologique, le site comporte des accumulations de minéraux sulfurés contenant divers métaux et métalloïdes : Fer, Cuivre, Or, Manganèse ainsi que de l'Arsenic (As) et du Bismuth.

Les opérations de traitement physico-chimique des minerais (concassage, pyrométallurgie puis hydrométallurgie) ont conduit à des émissions dans l'air et dans l'eau de différents métaux et substances contenues dans les minerais, notamment l'Arsenic et le Plomb. Les différentes installations qui se sont succédé sur le site ont par ailleurs laissé des déchets sur place : stockage des concentrés et des stériles sur les plages de Montredon et de l'Artus.

Compte tenu du passé industriel et minier de la vallée de l'Orbiel, dans l'Aude, et de la contamination qu'il en a résulté, plusieurs études sanitaires et environnementales ont été réalisées, que ce soit par l'InVS : étude de mortalité par cancers (1997-2001-2007) et étude d'imprégnation de la population aux polluants identifiés (1997), l'INERIS : EQRS relative à l'inhalation des particules métalliques (2005), biodisponibilité et spéciation de l'As contenu dans les sols (2009), ICF (BE) : plan d'échantillonnage stratégique des produits alimentaires de la Vallée de l'Orbiel. En 2007, un comité scientifique chargé d'évaluer les risques sanitaires liés à la Vallée de l'Orbiel (dont faisait partie le Dr Georges Salines de l'InVS) avait été sollicité pour avis. Suite à ces études et à ces avis, des recommandations sanitaires ont été édictées et adaptées, recommandations toujours en vigueur aujourd'hui.

En 2014, l'InVS, sollicité par l'ARS quant à l'intérêt d'une actualisation des études de mortalité et d'imprégnation donnait une réponse négative, estimant que les travaux réalisés étaient suffisants. Il était alors proposé d'orienter l'action vers des mesures de suivi de l'évaluation des risques couplée à la surveillance environnementale. Dans ce cadre, l'ARS a alors fait réaliser par l'ORS/CREAI une étude d'observance des recommandations.

Le site minier fait par ailleurs l'objet de travaux de réhabilitation et d'une surveillance environnementale sont conduits par le BRGM sous l'égide de la DREAL.

Suite aux inondations majeures qui ont affecté le département en 2018 et en particulier à la crue de l'Orbiel ayant touché toutes les communes en bordure et en aval du site minier jusqu'à sa jonction avec l'Aude, la question se pose de l'impact de ces événements sur les risques auxquels est exposée la population riveraine, en relation avec la pollution du site.

Pour la DREAL et le BRGM, il n'y a pas d'impact de la crue sur la qualité des sols inondés au regard des échantillons prélevés.

L'ARS a prévu de réaliser une nouvelle campagne d'échantillonnage des productions végétales et des sols dans les jardins riverains et sites sensibles (aires de jeux) afin d'adapter si besoin les recommandations en place (y compris le périmètre de ces recommandations).

Je sollicite votre avis sur les points suivants :

- Au vu des dernières inondations, est-il pertinent de proposer de nouvelles enquêtes épidémiologiques ou d'actualiser celles déjà réalisées ? Seraient-elles conditionnées par des données environnementales et sanitaires à récolter ?
- L'étude d'imprégnation ainsi que l'analyse des données environnementales fournie par le BRGM avaient amené à ne considérer que l'Arsenic comme polluant susceptible d'impacter l'état de santé de la population locale. Cette position doit-elle être reconsidérée ?

Je vous remercie de votre réponse dans un délai de deux mois.

Par ailleurs, il est envisagé d'organiser prochainement des rencontres avec les professionnels de santé du secteur afin de leur présenter et expliquer les différentes études sanitaires réalisées sur le secteur, ainsi que la démarche de saisine en cours auprès de l'Agence nationale de santé publique/Santé publique France. Je sollicite également la présence de la Cire Occitanie à ces rencontres.

Enfin, dès qu'ils seront disponibles, je vous transmettrai les résultats des nouvelles campagnes de prélèvements d'analyse des sols que va faire le BRGM afin de compléter votre avis dans la perspective d'une nouvelle étude épidémiologique ou d'une nouvelle étude d'imprégnation.

Mes services sont à votre disposition pour toute question sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sincères salutations.

Le Directeur Général



Pierre RICORDEAU